

Vu le décret-loi n° 62-8 du 3 avril 1962, portant création et organisation de la société tunisienne de l'électricité et du gaz ratifié par la loi n° 62-16 du 24 mai 1962, tel que modifié et complété par les textes subséquents dont le dernier en date la loi n° 96-27 du 1<sup>er</sup> avril 1996,

Vu la loi n° 2015-12 du 11 mai 2015, relative à la production d'électricité à partir des énergies renouvelables, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et notamment l'article 7,

Vu le décret-loi n° 2022-68 du 19 octobre 2022, édictant des dispositions spéciales pour l'amélioration de l'efficacité de la réalisation des projets publics et privés et notamment l'article 22,

Vu le décret n° 64-9 du 17 janvier 1964 portant approbation du cahier des charges relatif à la fourniture de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire de la République,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1123 du 24 août 2016, fixant les conditions et les modalités de réalisation des projets de production et de vente d'électricité à partir des énergies renouvelables tel que modifié et complété par le décret gouvernemental n°2020-105 du 25 février 2020,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - La puissance minimale des projets d'autoproduction d'électricité à partir des énergies renouvelables raccordés au réseau haute et moyenne tension soumis à l'accord du ministre chargé de l'énergie est fixée à 1 Mégawatt.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 novembre 2022.

*La ministre de l'industrie, des mines  
et de l'énergie*

**Neila Noura Gongi**

*Vu*

*La Cheffe du Gouvernement*

**Najla Bouden Romdhane**

**MINISTERE DU COMMERCE  
ET DU DEVELOPPEMENT DES  
EXPORTATIONS**

**Par décret n° 2022-858 du 15 novembre 2022.**

Madame Lamia Abroug, conseiller des services publics, est chargée des fonctions de directeur régional du commerce de Ben Arous au ministère du commerce et du développement des exportations.

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2009-76 du 13 janvier 2009, est attribuée à l'intéressée, rang et attributions de directeur général d'administration centrale.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES  
ET DE LA PECHE MARITIME**

**Arrêté du ministre de l'agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 17 novembre 2022, modifiant l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 12 février 2020, fixant la liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2019.**

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 99-42 du 10 mai 1999 relative aux semences, plants et obtentions végétales telle que modifiée par la loi n° 2000-66 du 3 juillet 2000,

Vu le décret n° 2000-102 du 18 janvier 2000 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales tel que modifié par les textes subséquents dont le dernier en date le décret n° 2007-403 du 26 février 2007,

Vu le décret n° 2000-1282 du 13 juin 2000 fixant la forme du catalogue officiel, les procédures d'inscription des variétés végétales et les conditions d'inscription des semences et plants obtenus récemment sur la liste d'attente et notamment son article 6,

Vu le décret n° 2001-419 du 13 février 2001, fixant les attributions du ministère de l'agriculture,

Vu le décret n° 2001-420 du 13 février 2001, portant organisation du ministère de l'agriculture, tel que modifié et complété par les textes subséquents dont le dernier en date le décret gouvernemental n° 2018-503 du 31 mai 2018,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-138 du 11 octobre 2021, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 12 février 2020, fixant la liste des variétés végétales inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2019,

Vu l'avis de la commission technique des semences, plants et obtentions végétales du 6 août 2019,

Vu le rapport de l'autorité compétente du deuxième semestre de l'année 2021.

Arrête :

Article premier - Est annulée la variété Lentille prévue dans la liste des variétés inscrites au catalogue officiel des variétés végétales pour l'année 2019, telle que fixée par l'arrêté du ministre de l'agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 12 février 2020 susvisé, et est remplacée par ce qui suit :

| Lentille                     |            |             |                             |   |                    |
|------------------------------|------------|-------------|-----------------------------|---|--------------------|
| Identification de la variété |            |             |                             | Obtenteur et responsable de l'obtention   | Date d'inscription |
| N° d'enregistrement          | Nomination | Type        | Caractéristiques culturales |   |                    |
| 1868                         | Krib       | Non-hybride | Hiver                       | Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie/ Pôle Régional de Recherche et de Développement Agricoles du Nord-Ouest Semi-Aride - Kef | 2019               |

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 17 novembre 2022.

*Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime*

**Mahmoud Elyes Hamza**

*Vu*

*La Cheffe du Gouvernement*

**Najla Bouden Romdhane**

**MINISTERE DE LA SANTE**

**Par décret n° 2022-844 du 14 novembre 2022.**

Monsieur Abderrahmane Ben Chaabane, professeur de l'enseignement principal hors classe, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la santé, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

**Par décret n° 2022-845 du 14 novembre 2022.**

Madame Wafa Boubaker, conseiller des services publics, est nommée chargé de mission au cabinet du ministre de la santé.